

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 7 OCTOBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Marie-Claudette DARASPE

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 septembre 2010

RECU LE

15 OCT. 2010

DÉPARTEMENT DE LA RÉFECTU
DE LESPARRE

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON pouvoir Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Yves DUMAS, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Philippe SIMON, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absent, excusé : Fabien CAILLER**

Concerne : 10-84 BUDGET ANNEXE T.V.A Z.A.C AYGUE NEGRE - Adoption

Par délibération 08-37 du 17 avril 2008, le Conseil Communautaire avait décidé la création d'un budget annexe pour les Zones d'Activités Communautaires.

Par délibération 08-79 du 27 novembre 2008, à la demande de Monsieur le Percepteur le budget annexe ZAC de l'Aygue Nègre a été créé. Il est dénommé Budget annexe « ZAC de l'Aygue Nègre II ».

Deux terrains ont fait l'objet d'acquisition :

- parcelle AX 14 (délibération 09-29 du 26 mars 2009) pour un montant de 29 736 € H.T.
- parcelle AX 13 (délibération 10-28 du 25 mars 2010) pour un montant de 26 970 € H.T.

La somme de 70 000 € est inscrite au budget tant en dépenses qu'en recettes.

Les recettes proviennent bien entendu d'une avance du Budget de la Communauté de Communes.

Il vous est proposé d'adopter le budget annexe « ZAC de l'Aygue Nègre II » 2010, tel que joint au présent rapport.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité :

► **adopte** le budget annexe « ZAC de l'Aygue Nègre II » 2010, tel que joint au présent rapport.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 11 octobre 2010

Le Président

Gérard DUBO

